



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 4 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL – LE THÉÂTRE DE LAVAL – LA VILLE DE L'HUISSERIE – ET L'ASSOCIATION K- DANSE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K) – ÉDITION 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL – LE THÉÂTRE DE LAVAL – LA VILLE DE L'HUISSERIE – ET L'ASSOCIATION K-DANSE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K) – ÉDITION 2023

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval organise, depuis 2011, un temps fort artistique, sportif, social et culturel, sous la forme d'un festival intitulé : "Jeunesses 2 Karactère" (J2K),

Que la ville de Laval souhaite ancrer ce rendez-vous annuel pour les jeunesses lavalloises et les Lavallois,

Que la ville propose une nouvelle édition du festival des cultures urbaines "Jeunesses 2 Karactère" du lundi 16 au dimanche 22 octobre 2023,

Que ce festival proposera une programmation diverse et variée, des conférences, des débats, des concerts, de la danse, du spectacle,

Qu'il convient de préciser les modalités artistiques, techniques, administratives et financières des différentes actions prévues dans cette programmation par voie de conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant pour leur mise en œuvre et, notamment, la convention de partenariat entre la ville de Laval, le Théâtre de Laval, la ville de L'Huisserie et l'association K Danse Laval,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La reconduction du festival des cultures urbaines "Jeunesses 2 Karactère", du lundi 16 au dimanche 22 octobre 2023 et sa programmation sont approuvées.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante entre la ville de Laval, le Théâtre de Laval, la ville de L'Huisserie et l'association K-Danse Laval, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat, de cette manifestation et tout avenant en lien avec ce programme.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault